

COMPTE-RENDU DE LA PLENIERE

Journée d'information et d'échanges sur la dimension urbaine de la politique de cohésion

28 juin 2016 – 10h à 17h

Maison des Associations de Solidarité, 10-18 rue des terres au curé, 75013 Paris

Introduction de la journée

Sébastien JALLET, Commissaire général délégué à l'égalité des territoires, Directeur de la ville et de la cohésion urbaine - CGET

Sébastien Jallet ouvre la journée par la présentation du Réseau Europe urbain qui a été initié lors du séminaire « L'Europe pour la ville » du 18 juin 2015. Il est co-piloté par le CGET, en lien avec l'ARF, et rassemble les acteurs de la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion, à savoir :

- Les autorités de gestion régionales,
- Les autorités urbaines « article 7 »,
- Les services déconcentrés de l'Etat en charge des politiques urbaines et plus particulièrement de la politique de la ville,
- Les structures d'appui régionales (notamment les centres de ressources politique de la ville)
- Les têtes de réseaux nationales des collectivités locales et des professionnels de la ville.

Ce séminaire s'inscrit dans un double contexte :

- **La mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville** qui a remis à plat tous les outils (contrats de ville, NPNRU, politiques de droit commun...),
- **L'adoption, le 30 mai dernier, du Pacte d'Amsterdam** qui vient couronner dix ans de travaux sur l'urbain en Europe. Il définit un cadre opérationnel pour le futur Agenda urbain pour l'Union européenne (UE) et ouvre plusieurs chantiers, dont un partenariat sur la pauvreté urbaine, animé par la Belgique et la France.

Gilles MERGY, Délégué général de l'ARF

Gilles Mergy rappelle que la dimension urbaine demeure aujourd'hui pour l'ensemble des régions une dimension importante de la programmation 2014-2020. La fusion des régions ne remet pas en cause l'objectif des 10% du FEDER et du FSE en soutien à la politique de la ville, fixé au niveau national. Les régions ont commencé leur programmation depuis le début de l'année 2015. Les thèmes les plus abordés dans le cadre de la dimension urbaine sont la rénovation énergétique, l'action économique et la transformation des friches industrielles.

L'ARF n'identifie à ce jour aucun obstacle à la mise en œuvre de la dimension urbaine de la politique de cohésion. La nouvelle gouvernance qui a été mise en place paraît donner satisfaction à tous. Elle conjugue la sécurité juridique et le respect des prérogatives définies dans l'article 7 du FEDER.

M. Mergy se réjouit enfin que la région Hauts-de-France ait été choisie par la Commission européenne pour gérer le programme « Actions innovatrices urbaines ».

Table ronde : dimension urbaine de la politique européenne de cohésion et approche intégrée

Intervenants :

- Laurence BOURGOISE, *Directrice des cohésions territoriales – Agglo Seine-Eure*
- Valérie LAPENNE, *Chef du bureau de la cohésion territoriale et urbaine – Mission Affaires Européennes/CGET*
- Régine LEDUC, *Conseil régional d'Ile-de-France*
- Pierre-Emmanuel LECLERC, *Gestionnaire de programmes – DG Regio / Commission européenne*
- Corinne VAILLANT, *Sous-directeur du FSE - DGEFP*

La prise en compte de la dimension urbaine dans la politique européenne de cohésion et les orientations nationales

Aujourd'hui, 77% de la population française vit dans les villes contre 18% en 1800, 41% en 1900 et 53% en 1946. Ce phénomène d'urbanisation croissant a des conséquences sociétales fortes. La politique de cohésion ne pouvait pas passer à côté de ce phénomène.

Pierre-Emmanuel Leclerc indique qu'ainsi, pour la première fois dans les règlements, **il a été décidé dans le cadre de la programmation 2014-2020 de consacrer un montant minimal de 5% du FEDER et du FSE dans chaque Etat membre au développement urbain intégré**. On constate que pour le FEDER le montant atteint 7,8% au niveau de l'UE. Il y a trois manières de mettre en œuvre cette obligation de 5% : via un programme opérationnel (PO) spécifique, via un axe urbain au sein d'un PO, ou via un Investissement territorial intégré (ITI). Les ITI ont été choisis par quinze Etats membres et représentent 53% de l'enveloppe FEDER au niveau de l'UE. Seize Etats membres ont mis en place un axe urbain au sein de leur PO, qui représente 43 % de l'enveloppe FEDER. Le PO spécifique n'a été mobilisé que par l'Italie, avec le programme « Villes métropolitaines », ainsi que par trois villes : Bruxelles, Prague et Stockholm.

Concernant les thématiques choisies, on constate un décalage entre la concentration du FEDER global et la concentration du FEDER sur le développement urbain durable : 50% du FEDER est concentré sur l'innovation et la recherche, le numérique et l'aide aux PME contre 10% du FEDER consacré au développement urbain durable. En revanche, la croissance inclusive représente 11% des fonds mobilisés dans le cadre du FEDER contre 25% dans le cadre du développement urbain durable.



L'ambition française de mobiliser 10% des fonds européens en direction de l'urbain s'est faite au moment où la France refondait sa politique de la ville. Les deux calendriers concordaient et les objectifs étaient similaires. Valérie Lapenne souligne ainsi que la politique de la ville est donc au cœur du développement urbain intégré en France. Il y a aujourd'hui un enjeu au niveau de la mise en œuvre, via notamment le nouvel outil que constitue l'ITI et via la rencontre de différentes familles professionnelles (acteurs de la politique de la ville et ceux des fonds européens). Il faut également renforcer l'appropriation de nouvelles thématiques, traditionnellement en marge des contrats de ville, comme la mobilité urbaine, le développement économique ou la transition énergétique. Il y a un besoin de construire des éléments méthodologiques afin de répondre aux besoins des autorités de gestion et des autorités urbaines.

La mobilisation du FSE pour la dimension urbaine

La gestion du FSE est partagée entre l'Etat, les régions et les départements. L'Etat gère 65% de l'enveloppe FSE dans le cadre du programme opérationnel national (PON) FSE, correspondant aux objectifs « emploi et inclusion sociale », dont la moitié a été délégué au titre de l'inclusion sociale aux départements, comme le précise Corinne Vaillant. En ce qui concerne le PON, pour répondre aux besoins spécifiques des groupes cibles les plus touchés par la pauvreté, il est prévu un objectif spécifique de 10% de participants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. **Au total, 10 % de ce programme bénéficiera à ces publics.**

La mise en œuvre du PON a démarré et aujourd'hui **20% des participants rentrés dans des programmes sont issus des quartiers politique de la ville.** Il faut continuer dans cette dynamique et partager les bonnes pratiques. Des choses intéressantes se font par exemple avec le Conseil départemental de la Seine Saint Denis ou la métropole de Strasbourg.

La dimension urbaine des programmes opérationnels régionaux : l'exemple de l'Île-de-France

Régine Leduc indique que l'Île-de-France a largement dépassé les objectifs français avec 23% de son PO consacrés à l'urbain. Cela s'explique par le fait que 13% de la population francilienne vit dans des quartiers prioritaires. Douze territoires ITI ont été choisis en juin 2015, pour lesquels une enveloppe prévisionnelle a été allouée et une liste de projets précise a été établie. La maquette financière du PO permettait aux candidats ITI de mobiliser tous les axes du PO. Ils se sont concentrés sur 4 grandes thématiques : **la rénovation thermique des logements précaires, la formation professionnelle, l'inclusion sociale, et l'innovation et la recherche.**

A noter que trois nouveaux territoires ont été retenus en juin 2016. Il est prévu de renforcer les équipes au niveau du Conseil régional pour l'accompagnement et le suivi de ces ITI. Du fait des règlements, certaines thématiques, comme les infrastructures de transport ou les équipements culturels, n'ont pas pu être traitées dans le cadre de ces ITI lors de cette programmation et l'une des attentes de l'Île-de-France pour le post-2020 est une meilleure prise en compte des particularités de son territoire.

La mise en œuvre de la dimension urbaine et l'approche intégrée au niveau local : l'exemple de l'Agglo Seine-Eure (Normandie)

Pour Laurence Bourgoise, le mot clé de cette journée doit être le partenariat et plus généralement le fait de croiser toutes les connaissances pour améliorer la vie des habitants des quartiers politique de la ville. **Pour ce faire, il faut avoir une vision territoriale des problèmes et non pas travailler en silo.** La mise en réseau permet par ailleurs d'avoir du développement sur des agglomérations de taille

moyenne comme l'Agglo Seine-Eure en Normandie. Pour ce territoire, l'enjeu à travers les fonds européens est de développer son identité et de mettre en place une démarche intégrée, en prenant pour socle le contrat de ville. L'Agglo Seine-Eure commence actuellement la mise en œuvre de sa stratégie et vient de sélectionner les premières opérations. Un des enjeux est d'avoir une organisation interne qui permet d'associer l'ensemble des services à la mise en œuvre de cette stratégie.

Questions/réponses avec la salle :

Organisation des autorités urbaines

Les exigences demandées en termes d'organisation aux autorités urbaines par la région Ile-de-France

L'autorité de gestion n'a pas demandé aux autorités urbaines de revoir de fond en comble leur organisation, mais a adopté une posture de conseil, sensibilisation et alerte sur les points de vigilance, tels que la séparation fonctionnelle, le conflit d'intérêt, la communication, les indicateurs...

Articulation FEDER-FSE

Il est très difficile d'articuler le FEDER et le FSE, même sur les thématiques de la politique de la ville. On a d'un côté les gros projets structurants, financés par du FEDER, et de l'autre les petits projets qui relèvent du FSE. Le problème rencontré est notamment celui de l'éligibilité des publics et du taux de sortie. Les habitants des quartiers prioritaires rencontrent de nombreuses difficultés d'insertion sociale. Les PLIE observent des situations qui se dégradent, et les personnes qui sortent ne sont pas forcément employables, et donc plus éligibles au FSE. Par ailleurs, les règles d'éligibilité évoluent parfois entre temps, ce qui met en difficulté des structures. Devant ce constat, les territoires se questionnent aujourd'hui sur l'opportunité de mobiliser du FSE.

Ces difficultés posent la question du maillage, du partenariat et de l'ingénierie de projet. Certaines métropoles se sont saisies de cette dynamique. Cependant, la synchronisation n'est pas évidente même si les problématiques sont imbriquées, notamment pour les agglomérations de taille moyenne. L'enceinte du réseau est le bon endroit pour échanger sur les difficultés rencontrées ainsi que sur les bonnes pratiques et essayer d'élaborer des réponses collectives.

Articulation avec la politique de la ville

Aujourd'hui, les territoires font également face à des problématiques de calendrier : exigence de consommation des fonds européens, réforme de la politique de la ville, protocole de préfiguration ANRU... qui rendent extrêmement compliquée l'articulation des politiques.

Il est important que le Réseau permette de faire remonter ces difficultés. L'ANRU sera mobilisée dans les activités du Réseau. La cellule d'appui au Réseau prévoit d'identifier le montant de FEDER attendu sur des projets ANRU.

Impact réforme territoriale

Face aux fusions et évolutions de territoires, les projets évoluent avec des équipes qui doivent apprendre à retravailler ensemble, une nouvelle gouvernance à créer avec des projets parfois réévalués. Le contexte mouvant complexifie la mise en œuvre. Autre exemple, dans le cadre de la reconfiguration des territoires, des communautés d'agglomération fusionnent avec des communautés de communes très rurales, qui par conséquent perdent leur éligibilité aux crédits FEADER, alors que les programmes LEADER sont des vrais outils de développement et de dynamique des territoires.

La problématique est intéressante et sera relayée par la Commission européenne pour y apporter des réponses. La négociation sur les programmes opérationnels s'est réalisée en pleine réforme institutionnelle en France : transfert de la gestion du FEDER, du FEADER, d'une partie du FSE vers les régions, puis fusion des Régions, puis avènement des métropoles puis fusion des intercommunalités...

Articulation du réseau national avec les dispositifs d'animation régionale

Quels sont les modalités d'animation prévues au niveau régional, notamment en Ile-de-France ? Le Conseil régional souhaite mettre en place un réseau francilien entre ITI et pour ce faire, il serait intéressant de travailler avec les centres de ressources politique de la ville.

Présentation du Réseau Europe urbain

L'équipe d'animation du Réseau se compose d'une équipe pivot constitué de trois membres du cabinet Rouge Vif territoires et d'un pool d'experts thématiques, auxquels s'ajoute une équipe d'appui interne au cabinet.

Le plan d'actions 2016 met en application les 4 grandes missions du REU à savoir :

- **Constituer le réseau ;**
- **Suivre et évaluer la mise en œuvre de la dimension urbaine**, à travers la constitution d'une base de données et l'analyse des conventions entre autorités de gestion et autorités urbaines ;
- **Apporter un appui méthodologique et partager les bonnes pratiques**, avec notamment la mise en place de quatre groupes de travail thématiques cette année (transition énergétique, inclusion sociale, compétitivité des PME et numérique) et l'élaboration d'une boîte à outils méthodologiques ;
- **Capitaliser et communiquer autour des approches urbaines intégrées**, avec un travail de veille européenne, la production de dossiers thématiques (dossier prévu sur la dimension européenne des contrats de ville), et des rencontres d'information et d'échanges (avec un séminaire de fin d'année en décembre 2016).

Sur l'ensemble de la programmation, différentes activités pourront être proposées comme : des ateliers thématiques et méthodologiques, des dossiers thématiques, le recueil des projets, des fiches de bonnes pratiques, un portail dédié au Réseau sur le site Europe-en-France, l'organisation de sessions de formation et qualification, l'organisation de journées d'information et de sensibilisation, et l'organisation de séminaires.

Séquence interactive de recueil des besoins

Thèmes	Outils	Divers
<ul style="list-style-type: none"> - Modalités de co-construction des politiques urbaines européennes - Participation citoyenne - Portage politique - SIEG/SIG - Création d'entreprises - Innovation sociale - Ingénierie de projet dans le cadre de l'ESS - Autres thèmes que ceux liés à la politique de la ville (nature en ville, articulation urbain/rural...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise/benchmark - Echanges de bonnes pratiques - Elaboration d'un recueil des projets au fil de l'eau - Guides méthodologiques - Formation sur la conduite de projets et sur l'approche intégrée - Outils numériques (Web-conférences, forums thématiques en ligne...) - Visite de sites - Ateliers / groupes de travail - Petits ateliers avec méthode d'animation innovante/participative, type world café - Partage (ou mise à disposition) d'outils financiers - Question des plateformes/logiciels de dématérialisation (Synergie) 	<ul style="list-style-type: none"> - Aborder les différentes thématiques via des projets exemplaires - Capitalisation des travaux des réseaux régionaux - Organiser des événements sur 2 jours avec des temps de convivialité en soirée